

DOSSIER DE PRESSE

10 octobre 2012



LA
CRIMINALITÉ
IDENTITAIRE

ET LES FRANÇAIS EN 2012

Une étude **Fellowes / CSA**



LA CRIMINALITÉ IDENTITAIRE ET LES FRANÇAIS EN 2012 : UN RISQUE EN FORTE PROGRESSION SONDAGE EXCLUSIF CSA POUR FELLOWES

La criminalité identitaire et documentaire regroupe les infractions touchant à l'identité des individus comme des entreprises. L'usurpation d'identité est le fait de prendre délibérément l'identité d'une autre personne vivante, généralement dans le but de réaliser des actions frauduleuses commerciales, civiles ou pénales, accéder aux finances de la personne usurpée, ou de commettre en son nom un délit, ou d'accéder à des droits de façon induue.

En 2012, Fellowes poursuit sa campagne de sensibilisation sur les risques d'usurpation d'identité et ouvre le quatrième volet de son enquête, en dressant un état des lieux complet sur ce fléau.

Forte progression du risque en 2012

8% des Français (soit au moins 400 000 personnes) déclarent avoir été victimes d'usurpation d'identité au cours des 10 dernières années. Ils n'étaient que 4% en 2009¹.

Malgré tout... **34%** des interrogés estiment encore que le risque est peu élevé !

En 2012, les Français préfèrent encore le papier

Face à la progression du risque, les Français restent toujours plus attachés au papier qu'à Internet pour transmettre des données personnelles :

75% des Français ont fourni au moins une copie papier de données personnelles au cours des 12 derniers mois, dans le cadre de démarches administratives comme louer un appartement ou souscrire un abonnement (vs 50% en ligne).

Par ailleurs, après utilisation de ces documents, on constate que **plus d'un tiers des Français ne détruisent pas leurs documents contenant des données personnelles.**

Le marché noir des documents d'identité : le boom des « packs identitaires »

40 % des Français interrogés ignorent l'existence du marché noir des papiers d'identité.

Pourtant, le « Pack identitaire » est une nouvelle donne du marché noir. Il regroupe plusieurs documents d'identité, en copie ou en originaux, et leurs corollaires administratifs. Il permet d'usurper des identités avec des documents concordants et d'obtenir des délivrances indues auprès des administrations.

Le faussaire devient pratiquement indétectable !

Sommaire

1. Qu'est-ce que la criminalité identitaire ?

- Rappel définition.
- L'action de Fellowes depuis 2005.

2. La progression du risque : le chiffre 2012

- Une très forte augmentation du nombre de victimes d'usurpation d'identité : deux fois plus qu'en 2009 !
- Un fléau paradoxalement encore sous estimé.

3. Les Français préfèrent encore le papier vs Internet :

- Les copies papier restent bien plus utilisées qu'internet pour transmettre des données personnelles.
- Après utilisation de ces documents, plus d'un tiers des Français ne vont pas jusqu'à la protection ultime de ces documents c'est à dire la destruction.

4. Le marché noir des papiers d'identité, un nouveau marché en plein essor :

- Un nouveau marketing, « **le pack** » **identitaire**.
- 40% des Français ignorent l'existence du marché noir des papiers d'identité.
- Seulement 20% des Français connaissent la valeur d'une photocopie de RIB au marché noir.

Annexes

Qui est Fellowes ? Un pionnier des accessoires de bureau.

Références de Christophe Naudin et du CSA.

1. QU'EST-CE QUE LA CRIMINALITÉ IDENTITAIRE ?

La définition

La criminalité identitaire et documentaire regroupe les infractions touchant à l'identité des individus comme des entreprises. L'usurpation d'identité est le fait de prendre délibérément l'identité d'une autre personne vivante, généralement dans le but de réaliser des actions frauduleuses commerciales, civiles ou pénales, accéder aux finances de la personne usurpée, ou de commettre en son nom un délit, ou d'accéder à des droits de façon induue.

Selon Christophe Naudin, criminologue, **la criminalité identitaire est, en 2012, la deuxième infraction en France** devant les cambriolages (333 338 en 2011) et derrière le vol de véhicule (552 125 en 2011) – Source : Etat annuel 2001 DCPJ – Ministère de l'intérieur.

Contrairement à la création d'une fausse identité, à la substitution d'identité (échange volontaire et symétrique d'identité) ou au vol d'identité (qui touche à l'identité d'une personne décédée), **l'usurpation d'identité conduit la victime à devoir prouver qu'elle est bien elle-même ! Ses conséquences morales, financières et sociales sont énormes et méconnues.**

Dans la plupart des cas, les usurpations d'identité sont commises à des fins financières (ouvertures de crédit par exemple), d'obtentions d'aides sociales (chômage, allocations familiales), ou de faux papiers.

L'action de Fellowes depuis 2005

Spécialiste de l'environnement au travail, la société Fellowes est pionnière dans la lutte contre l'usurpation d'identité depuis 2005 au Royaume-Uni.

En France, Fellowes réalise chaque année depuis octobre 2008, des campagnes de sensibilisation au risque d'usurpation d'identité.

Aujourd'hui, l'entreprise mène de nombreuses études pour mettre à jour ce fléau et son essor, très souvent ignoré, dans 9 pays en Europe (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Italie, Espagne, Irlande, Pologne, France et Royaume-Uni).

En 2012, Fellowes lance une nouvelle campagne de sensibilisation en dressant un nouvel état des lieux complet sur ce fléau.

Fellowes, en partenariat avec CSA et Christophe Naudin, Criminologue, chercheur au DRMCC (Département de Recherches sur les Menaces Criminelles Contemporaines) de l'université Paris II Panthéon-Assas, se sont penchés sur les nouvelles formes de criminalité identitaires :

Quel est le comportement des Français à l'égard des données personnelles ?

Privilégient-ils le papier ou Internet pour transmettre des documents contenant des données personnelles ?

Qu'est-ce que le marché noir des papiers d'identité ? Qu'est-ce que le « pack » identitaire ?

Quelle est la valeur d'un document d'identité au marché noir (original ou copie) ?

Méthodologie de l'étude :

Sondage exclusif Fellowes / CSA réalisé par téléphone les 29 et 30 août 2012 au domicile des personnes interrogées.

Echantillon national représentatif de 1050 personnes âgées de 15 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et catégorie d'agglomération.

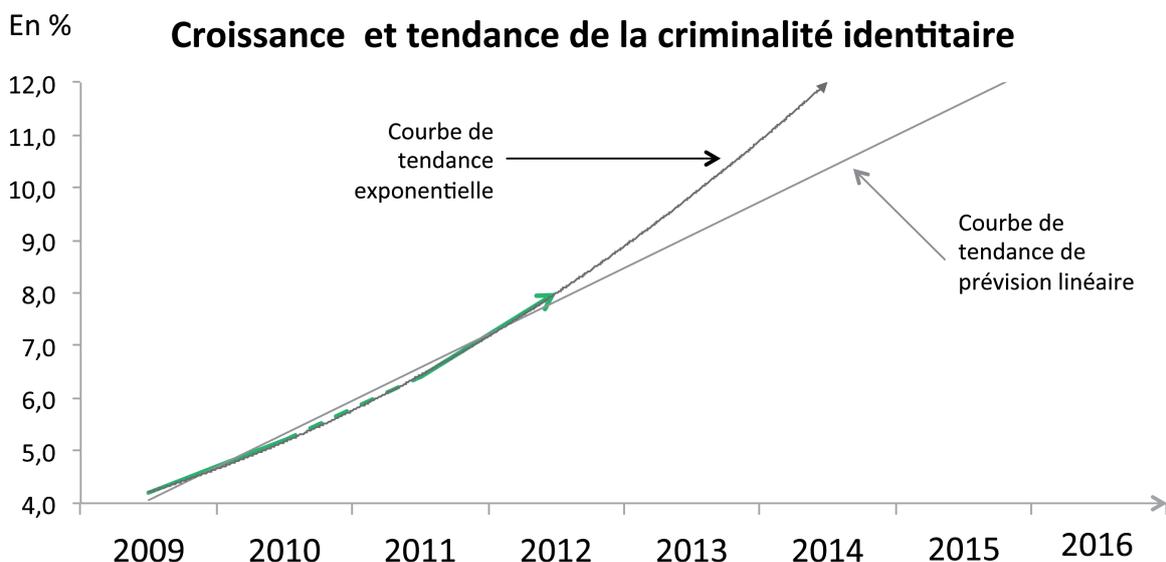
2. LA PROGRESSION DU RISQUE : LE CHIFFRE 2012

Source : étude Fellowes / CSA - Août 2012

8% des Français (soit au moins 400 000 personnes) déclarent avoir été victimes d'usurpation d'identité au cours des 10 dernières années. Ils n'étaient que 4% en 2009.

8% des Français représentent **au moins 400 000 cas d'usurpation d'identité avérés en France en 2012**, un chiffre qui a doublé en 3 ans !

Et pourtant, la nature même de ce fléau le rend largement méconnu puisque l'identité reste une donnée immatérielle. Les victimes n'ont donc pas le sentiment de s'être fait voler un bien **et ne parviennent pas à identifier l'origine de cette usurpation.**



Source : Christophe Naudin, criminologue, Université Paris II

L'étude Fellowes / CSA 2012 relève par ailleurs que **certaines catégories de personnes sont plus touchées que d'autres.**

- **13%** des victimes seraient des personnes plus aisées.
- **7%** des personnes touchées appartiennent aux catégories socioprofessionnelles les moins aisées.

Mais attention ! Il convient de prendre en considération le taux de découverte.

En effet, si dans les catégories socioprofessionnelles plus élevées, le taux de découverte est plus important (personnes mieux informées, protégeant, triant et classant mieux leurs documents contenant des données personnelles), chez les personnes moins aisées le délai avant la découverte de l'infraction est beaucoup plus long.

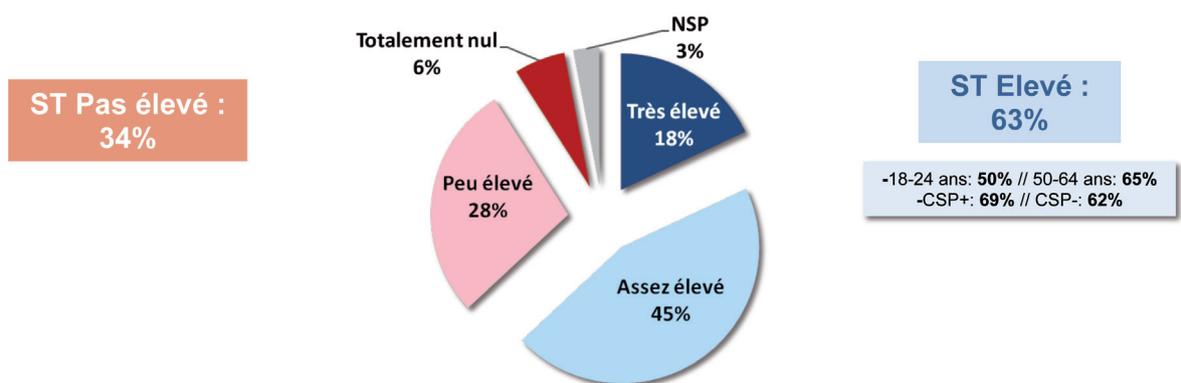
Selon Christophe Naudin, on observe la découverte des faits entre 2 ans et 20 ans après l'usurpation.

Malgré tout... 34% des interrogés estiment encore que le risque est peu élevé !

63% le pensent élevé contre seulement 56% en 2009.

L'étude Fellowes / CSA révèle que les catégories de personnes les plus informées sont les plus inquiètes, celles qui se sentent les plus exposées à ce risque d'usurpation d'identité. Et donc celles qui se protègent le plus.

La perception du risque de criminalité identitaire à l'échelle individuelle :

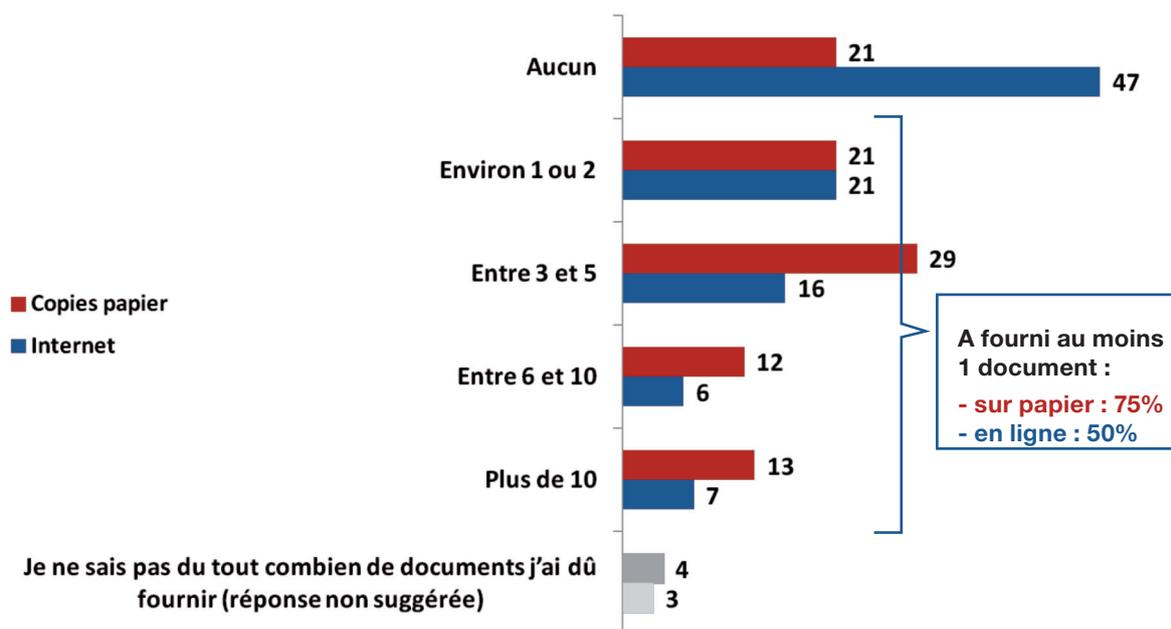


3. L'ATTITUDE ET LES COMPORTEMENTS DES FRANÇAIS À L'ÉGARD DES DONNÉES PERSONNELLES : **L'UTILISATION DES COPIES PAPIER VS INTERNET, QUELLES PRÉCAUTIONS ?**

- Une très grande majorité des Français privilégie encore les copies papier pour transmettre des données personnelles.

En effet, **75%** des Français ont fourni au moins une copie papier de données personnelles au cours des 12 derniers mois, dans le cadre de démarches administratives comme louer un appartement ou souscrire un abonnement (vs 50% en ligne).

L'attachement des Français au papier est toujours bien présent puisque nettement plus utilisé qu'internet pour transmettre des données personnelles.



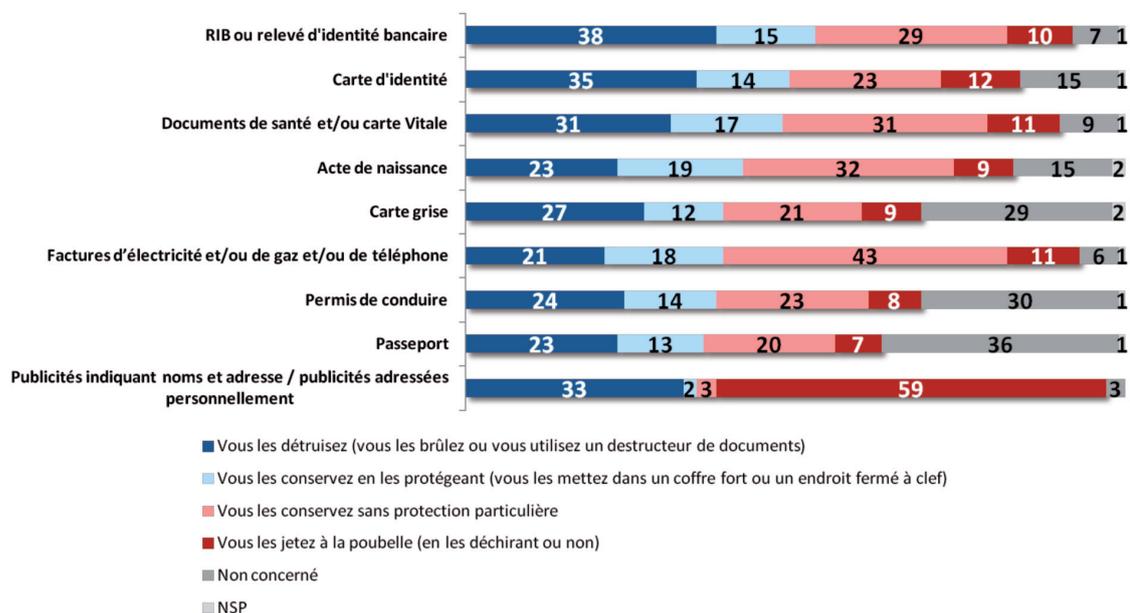
- Après utilisation de ces documents, on constate que **plus d'un tiers des Français ne détruisent pas systématiquement** leurs documents contenant des données personnelles.

Les habitudes des Français varient principalement entre destruction et conservation sans protection particulière des documents contenant des données personnelles.

L'étude Fellowes / CSA 2012 révèle que **les RIB et la Carte Nationale d'Identité sont les documents les plus protégés par les Français, alors que d'autres documents, tout aussi compromettants, sont bien moins protégés :**

- **39%** des Français jettent ou conservent sans protection les **RIB** lorsqu'ils en ont plus l'utilité, contre 29% qui les conservent sans protection particulière et même 10% des interrogés qui les jettent à la poubelle.
- **35%** des interrogés jettent ou conservent sans protection leur **Carte Nationale d'Identité** lorsqu'ils n'en ont plus l'utilité, ou lorsqu'elle arrive à expiration, alors que 23% des Français la conservent sans protection particulière et 12% la jettent directement à la poubelle.
- **54%** des Français jettent ou conservent sans protection leurs factures d'électricité, de gaz et/ou de téléphone.

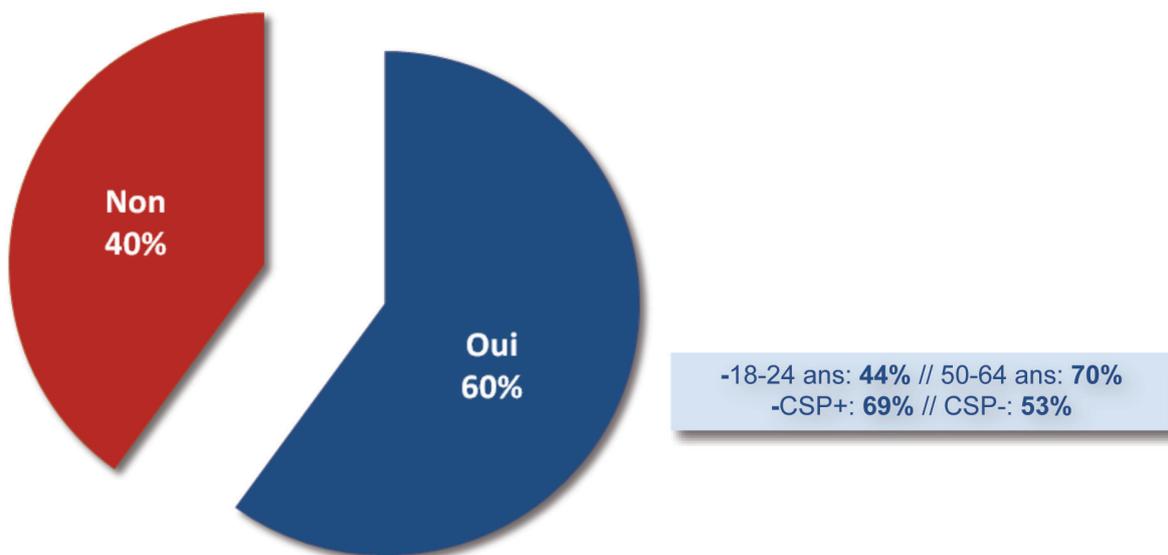
Pour chacun des éléments suivants, que faites-vous de leurs copies lorsque vous n'en avez plus l'utilité ou qu'ils arrivent à expiration ?



4. LA CONNAISSANCE DE LA VALEUR FINANCIÈRE DE L'IDENTITÉ : LE MARCHÉ NOIR DES DOCUMENTS D'IDENTITÉ

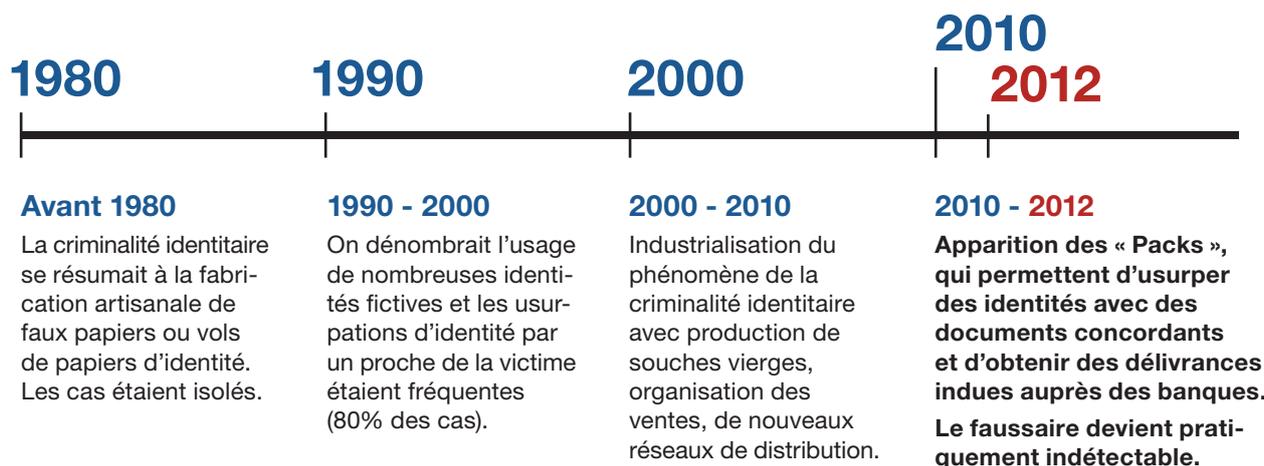
Pour ce quatrième volet, Fellowes et le CSA se sont penchés sur les nouvelles formes de criminalité identitaire. En effet, désormais, le marketing a rejoint le crime puisque les documents d'identité (en copies ou en originaux), se revendent facilement au marché noir.

40% des Français interrogés ignorent l'existence du marché noir des papiers d'identité.



- Seulement **20%** des Français connaissent la valeur d'une photocopie de papier d'identité au marché noir.
 - 44% des Français n'ont aucune idée de la valeur d'une photocopie de RIB au marché noir.
 - 46% des Français n'ont aucune idée de la valeur d'une photocopie d'une facture de téléphone au marché noir.

L'évolution de la criminalité identitaire :



Le Pack identitaire : nouvelle donne du marché noir

Un pack regroupe plusieurs documents d'identité, en copie ou en originaux, et leurs corollaires administratifs.

Grâce à ce lot de copies cohérentes, l'acheteur final du pack peut entamer des démarches administratives, prétendre avoir perdu ses documents, se faire délivrer indument des documents originaux à son effigie.



- **Le pack de base** est composé d'une copie de carte nationale d'identité (CNI) ou d'un titre de séjour (TSF) et d'une carte Vitale appartenant à une personne existante.

Il se vend entre 2 000 et 4 000 €.



- **Le pack « plus »** comprend en plus de la CNI ou du TSF et de la carte Vitale, généralement la copie d'un permis de conduire et celle d'un RIB.

Ce pack permet au fraudeur de solliciter sur le champ un emploi en toute impunité.

Il se vend à partir de 3 000 €.



- **Le pack « premium »** se compose d'une combinaison d'originaux et de copies comprenant la CNI, la carte Vitale, le permis de conduire, la copie d'un RIB, mais aussi les copies de quelques fiches de paie ou de quittances de loyer, factures, permettant de crédibiliser une domiciliation.

Il se vend 5 000 € ou plus.

Ça n'arrive pas qu'aux autres !

Chacun a pris le réflexe de protéger ses informations personnelles on-line (anti-virus...), mais ce réflexe n'existe pas ou très peu pour les copies papier.

Pourtant, il suffit de respecter quelques astuces de protection très simples :

- S'assurer du devenir des documents après les avoir fournis à des tiers.
- Mettre ses documents sensibles sous clé.
- Détruire si possible avec un destructeur à coupe croisée les documents dont on n'a plus besoin et qui comportent des données personnelles utilisables.
- Veiller à ce que son courrier soit bien protégé.

Pour toute information sur ce sujet :

www.securisezvotreidentite.com

Annexes

Qui est FELLOWES ?

Un pionnier des accessoires de bureau

Entreprise familiale d'origine américaine, née en 1917 à Chicago (Illinois), Fellowes est spécialiste de l'environnement du poste de travail, des machines professionnelles et des accessoires technologiques, au service des utilisateurs au bureau, à domicile ou en déplacement.

En plus de 90 ans, le groupe a mis son expertise au service du confort de travail, de la productivité et de la protection des données.

Fellowes fabrique et commercialise ses produits dans le monde entier et s'efforce d'innover en permanence pour offrir toujours plus de simplicité, de fiabilité et de performance à ses utilisateurs.

Tous les conseils Fellowes sont sur le site **www.securisezvotreidentite.com**

Christophe NAUDIN est chercheur au DRMCC (Département de Recherche sur les Menaces Criminelles Contemporaines), Institut de Criminologie, Université Paris II, Panthéon-Assas. Il y assure le suivi des mémoires des étudiants. Christophe NAUDIN est aussi consultant international, spécialiste de la sûreté et de la protection du transport aérien ainsi que du contrôle documentaire, et a en charge la formation de divers corps publics ou privés en France comme à l'étranger.

CSA

Filiale du Groupe Bolloré depuis 2006, CSA emploie 360 salariés équivalents temps plein, incluant 700 enquêteurs répartis sur tout le territoire.

Institut multi-spécialiste, CSA est organisé autour de cinq grands pôles. Central et transversal, le pôle Planning Stratégique, Quali et Nouvelles Tendances collabore avec les quatre pôles d'expertise sectorielle : Banque, Assurance, Services, Industrie ; Media, Digital, Publicité ; Consumer (incluant Grande Consommation/Distribution, Santé et Automobile) ; Opinion & Corporate. CSA dispose également d'un département dédié aux Grandes enquêtes.

Spécialiste des études ad-hoc, CSA met au service de ses clients son expertise et sa maîtrise des méthodologies qualitatives et quantitatives, marquées par une forte intégration, pour proposer des solutions d'études sur-mesure et adaptées à leurs enjeux.

CONTACT PRESSE :

R P C A
a Thompson Group company

65, rue Chardon Lagache 75016 Paris

Cathy Bubbe - Claire Lerisson

Tél. : 01 42 30 81 00 - Fax. : 01 40 50 35 55

c.lerisson@rpca.fr / c.bubbe@rpca.fr